

**Entreprises, Entrepreneurs et Milieux Innovateurs  
Quelles Politiques Territoriales de Compétitivité ?**

Dimitri UZUNIDIS

Docteur en économie

Directeur du Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation  
Universités du Littoral Côte d'Opale et de Poitiers  
Professeur à la Technical University of Crete (Grèce)

**Résumé :** Le milieu innovateur fait référence aussi bien aux interactions économiques qu'aux structures sociales qui sont à l'origine des comportements innovateurs des acteurs. Or, les institutions (État, collectivités locales) tiennent un rôle significatif dans l'organisation et l'évolution des structures socio-économiques. Et en retour le milieu innovateur contribue à la performance innovante des entreprises par l'offre des ressources scientifiques et techniques qu'il peut organiser.

## **Introduction**

A l'heure actuelle, les économistes se penchent sur « l'économie locale », comme niveau géographique et économique d'organisation de la production, et, par conséquent, d'émergence de nouvelles activités, de nouveaux biens et services, de nouveaux emplois, de nouveaux revenus... Depuis une quarantaine d'années, l'approche de l'innovation fondée sur la proximité, et plus particulièrement, le concept de milieu innovateur démontre toujours un peu plus, et mieux, sa pertinence en tant que forme de modélisation de la croissance économique décentralisée, mais aussi d'enrichissement des compétences technologiques des entreprises, y compris internationales. Ces économistes<sup>1</sup> s'inscrivent davantage dans une vision interactive, qui insiste sur l'importance des réseaux d'acteurs, publics et privés, à un niveau – le territoire – reconnu comme pertinent pour l'établissement de politique d'innovation par la littérature spécialisée sur la géographie économique.

En effet, dans un environnement économique extrêmement changeant et difficilement prévisible, l'entreprise, petite ou grande, suscite l'intérêt permanent des politiques, des économistes et des sociologues. Sa fonction principale, celle d'innover, est considérée comme la source par excellence d'emplois, de richesses et de prospérité. La création de petites entreprises innovantes et le renforcement du potentiel d'innovation des grandes firmes sont au centre des politiques industrielles et de l'aménagement du territoire que nous

---

<sup>1</sup> Voir notamment Aydalot, P. (1986). *Les milieux innovateurs en Europe*, Economica / GREMI, Paris ; Becattini, G. (1990). "The marshallian industrial district as a socio-economic notion", dans Pyke, F., G. Becattini et W. Sengenberger (dir.) *Industrial district and inter-firms cooperation in Italy*, BIT, Genève; Rallet, A. (1993). « Choix de proximité et processus d'innovation technologique », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, 365-386 ; Benko, G., M. Dunford et A. Lipietz A (1996). « Les districts industriels revisités », dans Pecqueur, B. (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, 119-134 ; Heraud, J.-A. (2003). « Régions et innovation », dans Mustar, P. et H. Penan (dir.). *Encyclopédie de l'innovation*, Economica, Paris.

appelons « politiques territoriales de compétitivité ». La nature interactive des relations qui caractérisent un milieu économique et social explique en effet ce qui favorise ou non l'acte d'innover. Mais la systémique du milieu ne se réfère pas uniquement aux interactions économiques ; elle prend aussi en considération les structures sociales qui sont à l'origine de ces comportements innovateurs. Or, les institutions (État, collectivités locales) tiennent un rôle significatif dans l'organisation et l'évolution des structures socio-économiques. Et en retour le milieu innovateur contribue à la performance innovante des entreprises par l'offre des ressources scientifiques et techniques qu'il peut organiser.

### **1. Milieu Innovateur, entreprises et institutions**

#### 1.1 Le milieu innovateur et l'entreprise

Le concept de milieu innovateur met en exergue un principe fort au niveau des systèmes d'innovation : il renforce l'idée que la capacité d'innovation des entreprises est intimement liée aux facteurs sociaux, économiques et politiques qui les entourent. Le « milieu innovateur » désigne alors le plus souvent la capacité d'une économie locale à engendrer des innovations *via* l'émergence de nouvelles entreprises et la localisation d'anciennes entreprises dans sa zone géographique, là où la valorisation industrielle de la recherche organise la création de petites entreprises innovantes<sup>2</sup>. L'économie locale se présente, ainsi, comme un système territorialisé de valorisation de toutes sortes de capitaux et d'échanges marchands. Bénéficiant d'une certaine autonomie d'organisation (légale et économique) des ressources productives, sa caractéristique première est la formation et la mise en valeur des ressources spécifiques et la réalisation des combinaisons particulières de ces ressources spécifiques. Ces dernières sont composées de capital et de travail ayant des formes et des contenus spécifiques par rapport à des activités et à des secteurs donnés : spécifiques sur le plan technologique, financier ou démographique, mais aussi sur le plan des compétences, des qualifications, du niveau d'éducation, etc. L'économie locale devient, alors, un « milieu innovateur », réducteur des risques liés à l'incertitude d'un investissement donné et initiateur de processus d'innovation, y compris grâce à la création d'entreprises et à l'accueil d'entreprises technologiques existantes.

L'analyse, surtout dans le domaine de la gestion de l'innovation dans les firmes, s'est focalisée sur le couple concentration *versus* déconcentration géographique en opposant les facteurs en faveur de l'une ou l'autre (par exemple : économies d'échelle, fertilisation entre projets, communication de l'information tacite, contact avec les départements fonctionnels de production et marketing, contrôle sur les actifs technologiques... ou à l'opposé : accès à des compétences rares, économies externes dans un milieu porteur, proximité des clients ou fournisseurs...). Le choix de localisation et d'émergence d'activités nouvelles, dans cette optique, est déterminé par le poids relatif des facteurs de concentration et de déconcentration. La nature des activités (degré technologique et de spécialisation) conditionne largement le niveau de compromis entre, d'une part, la recherche des économies externes grâce notamment aux effets d'agglomération, et d'autre part, les contraintes d'échelle, d'indivisibilité, qui inversement impliquent de concentrer localement les ressources d'innovation.

---

<sup>2</sup> Pour une analyse approfondie des « systèmes d'innovation » et des « milieux innovateurs », voir le numéro spécial de la revue *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, n°16, 2002-2, « Géo-économie de l'innovation ».

Le processus d'« innovation permanente » dans une économie mondialisée est la caractéristique principale de l'entreprise moderne. Celle-ci est dotée d'une forte capacité à innover et à modifier constamment ses structures et son organisation (alliances, partenariats, sous-traitance, etc.). Elle tire profit des avantages comparés et spécifiques de différents lieux d'implantation. Elle intègre en une « chaîne de valeur » (R&D, logistique, ingénierie d'innovation et financière, fabrication, assemblage, commercialisation, services divers) toutes les activités parcellaires qu'elle réalise à travers le monde. Sa stratégie combinée de concentration/déconcentration dépend aussi des avantages structurels et conjoncturels offerts par les Etats et les collectivités locales conditionnent la localisation des activités d'innovation de l'entreprise internationale. Par exemple, les territoires à fort potentiel scientifique et technique attirent des entreprises technologiques, lesquelles par une stratégie de diversification de leur portefeuille des titres et de leurs relations partenariales peuvent accéder à des nouvelles ressources productives formées dans un tel ou tel territoire.

L'ancrage territorial de l'entreprise lui permet de se constituer un réservoir de ressources (et parfois un marché) pour amortir les coûts inhérents à ses investissements dans une économie en constante transformation. Mais cet ancrage territorial dépend de la qualité dudit réservoir par rapport aux attentes de l'entreprise en matière d'innovation et d'expansion commerciale. D'où la nécessité pour les gouvernements et les collectivités territoriales d'organiser l'amélioration et la valorisation des ressources dans le but de faire naître de multiples processus d'innovation tenant compte la concurrence-coopération entre mêmes acteurs en économie ouverte<sup>3</sup>. Il s'agit d'un système d'offre de ressources productives susceptible d'engendrer un entrepreneuriat technologique et d'attirer les grandes entreprises ayant des performances affirmées en matière d'innovation<sup>4</sup>.

### 1.2 Milieu innovateur et logique d'intervention publique

Depuis quelques années, en France les pouvoirs publics semblent vouloir réhabiliter la notion de politique industrielle, désormais centrée sur les services et l'immatériel. Mais alors que les grands programmes industriels des années 1960-70 étaient essentiellement nationaux et sectoriels (« plan machine-outil », « plan informatique »...), les développements récents de l'intervention publique ont une dimension essentiellement territoriale. C'est le cas de la volonté affichée en France par la Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale (Datar), en 1998, de recenser et promouvoir le plus grand nombre possible de systèmes productifs locaux et districts industriels et, plus récemment (2005), de l'opération pôles de compétitivité. Ces initiatives gouvernementales, souvent précédées ou suivies d'initiatives semblables des autorités régionales (le soutien à des clusters devient un leitmotiv dans toutes les régions) nous intéressent surtout ici en tant qu'elles confirment et explicitent des tendances déjà largement à l'œuvre concernant le rôle des dimensions territoriales dans le fonctionnement des processus productifs.

Le rôle de l'Etat dans la formation et dans l'organisation d'une offre scientifique et technique à des fins d'innovation et d'investissement est indispensable et précis : promotion de tous les

---

<sup>3</sup> Voir notamment Amable, B., R. Barré et R. Boyer (1997). *Les systèmes nationaux d'innovation à l'ère de la globalisation*, Economica, Paris ; Pitelis, C., R. Sugden and J. R. Wilson (2005). *Clusters and Globalisation*, E. Elgar, Cheltenham.

<sup>4</sup> Madeuf, B., G. Carre, G. Lefebvre et C. Milelli (2005). « TIC et économie de la proximité : organisation et localisation de la R&D au sein des entreprises globales », *Innovations. Cahiers d'économie de l'innovation*, n°21, Paris, p. 243-272 ; Uzunidis, D. (dir.) (2004). *L'innovation et l'économie contemporaine*, de Boeck, Bruxelles.

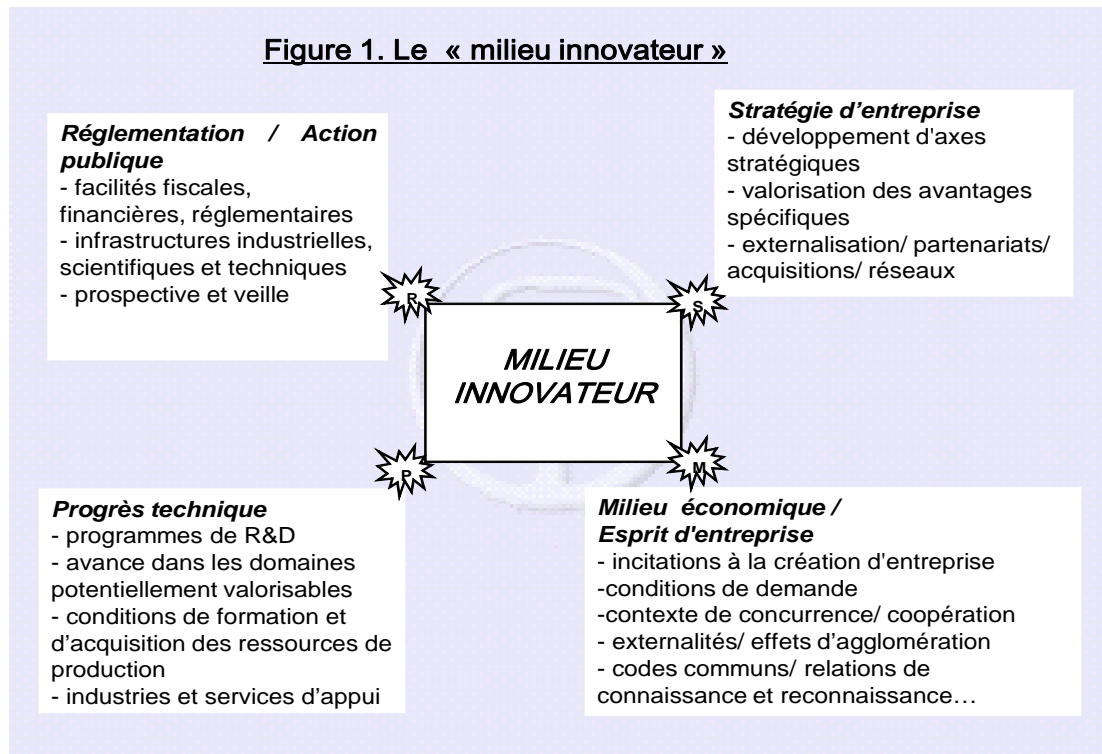
moyens scientifiques de recherche, de développement, d'application et de choix technologiques pour permettre d'engendrer et de diffuser le plus largement possible toute sorte d'innovation (produits et procédés industriels). L'intervention de l'Etat et des décideurs locaux dans la constitution et la gestion d'un système d'innovation peut prendre différentes formes : la subvention des activités qui génèrent des ressources appropriables individuellement ou collectivement par les entreprises ; la création de mécanismes permettant la réappropriation par les entreprises du rendement de l'investissement en recherche-développement (p. ex. brevets qui ne gênent pas la diffusion des innovations) ; la mise en œuvre de procédures de coopération entre entités publiques et privées dans le but d'assurer financièrement la faisabilité d'un projet d'investissement privé susceptible d'avoir des retombées économiques sur une large échelle.

La formation d'un réservoir de ressources productives appropriables à tout moment par les entreprises est considérée désormais par les économistes comme l'aspect fondamental de l'intervention publique dans l'économie et dans l'organisation de l'espace<sup>5</sup>. Constatant que la création et la diffusion de connaissances accroissent les performances d'une économie nationale ou locale (et des entreprises qui la composent), la politique de recherche et d'innovation, pour être fructueuse sur le plan de la compétitivité, doit viser autant la réalisation des programmes de recherche publics ou financés sur fonds publics que la diffusion aux « utilisateurs » (les entreprises) de leurs résultats. L'Etat doit garantir l'efficacité des procédures de valorisation de la recherche par la réglementation (protection de la propriété industrielle, lois anti-trust, etc.), la fiscalité, le budget, etc. dans le but de provoquer des effets de propagation. Les économistes conceptualisent ainsi la formation d'un « stock » (réservoir) de ressources mises en commun lors de cette coopération multiforme, multifonctionnelle et multipartenariale ; celle-ci étant plus efficace lorsque les entreprises et les centres de recherche sont agglomérés.

Au niveau territorial, la compétitivité du milieu innovateur contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Inversement la capacité à innover des entreprises enrichit le potentiel de compétitivité du territoire en tant qu'agglomération d'acteurs économiques et sociaux. Une telle approche, présentée ci-dessous (figure 1) intègre : les stratégies et les relations inter-entreprises ; les dimensions économiques et sociales ; le potentiel d'innovation ; l'intervention des acteurs institutionnels

---

<sup>5</sup> Branscomb, L., J. Keller (dir.) (1998). *Investing in Innovation*, MIT Press, Cambridge.



## 2. Politiques d'émergence et d'attractivité d'entreprises innovantes

### 2.1 Politiques territoriales de compétitivité

Les économies locales, dans l'« économie de réseaux », cherchent dorénavant à se développer en comptant sur l'initiative privée, combinée à l'action publique et territoriale ciblée. L'attractivité d'investissements, la capacité de créer d'entreprises et... la création d'emplois définissent les performances d'une économie locale. Ces trois indicateurs sont liés dans le temps et dans l'espace. Mais les institutions territoriales mettent en avant un certain nombre d'arguments pour attirer les investissements directs, créateurs d'emplois à court terme. On distingue deux types de politiques de croissance, de promotion des investissements et de compétitivité territoriale : la politique conjoncturelle et la politique structurelle.

La *politique conjoncturelle* renvoie aux mesures budgétaires et fiscales dont l'objectif est de parer au plus pressé : créer des entreprises pour créer des emplois ; attirer des unités de production pour créer des emplois. Les résultats attendus en matière d'investissement doivent se réaliser très rapidement ; les pouvoirs publics ciblent a) les « entreprises à unités de production nomades » (fordistes ou lourdes, pour lesquelles les coûts totaux de fabrication sont les facteurs qui déterminent les choix d'investissement) ; b) les créateurs potentiels d'entreprise à faible valeur ajoutée ayant déjà un métier de base valorisable immédiatement. Les principales mesures d'une politique conjoncturelle d'investissement sont les suivantes :

- Incitations financières : attribution directe de fonds à l'investisseur (entreprise et entrepreneur) par l'Etat ou les collectivités territoriales (primes à l'investissement, subventions, subventionnement des embauches, prêts bonifiés) ;
- Incitations fiscales : réduction de la charge fiscale globale de l'investisseur (exonérations temporaires d'impôts et des charges patronales, exemptions de droits d'importation de matières premières, biens intermédiaires, biens d'équipement) ;

## Colloque ASRDLF 2008, Rimouski

– Incitations indirectes : mise à la disposition de l’investisseur des terrains, des bâtiments, des moyens de télécommunications (*cf.* zones d’entreprise), accès privilégié aux marchés publics, embauches souples, à temps partiel et pour une durée déterminée, etc.

La *politique structurelle* renvoie aux mesures de politique industrielle et de l’innovation dont l’objectif est de constituer ou d’entretenir une spécialisation économique et technologique forte : enrichir le potentiel scientifique et technique pour a) provoquer la création d’entreprises innovantes, et, b) attirer les centres de recherche et de production dans les hautes technologies particulières des grandes entreprises. Les résultats sont cumulatifs et à long terme ; les pouvoirs publics se dotent des instruments de veille technologique et commerciale permanents qui guident les décisions dans la constitution, la restructuration et l’enrichissement de réseaux d’innovation (d’investissement et de commercialisation).

Les principales mesures d’une politique structurelle d’investissement sont les suivantes :

– Investissements publics importants dans la création des conditions d’une croissance endogène à long terme : infrastructures de transport et de communication ; structures d’éducation, de formation, de recherche et d’ingénierie performantes ; système financier local orienté vers l’innovation ; système de santé complet ; qualité de vie par les activités culturelles, d’aménagement de l’espace et ludiques, etc.

– Mise en œuvre et financement d’une politique de recherche et d’innovation (à la place d’une politique purement industrielle et des services) dont les objectifs sont : a) la fédération autour d’un programme spécifique des compétences des entreprises, des institutions publiques et privées de recherche, des associations et des institutions de décision ; b) la mise en réseau des acteurs de la recherche, de l’industrie, du commerce et de la prospective pour la réalisation des investissements à valeur ajoutée croissante dans le domaine fédératif (et dans ses niches) défini par les autorités de régulation.

– Création d’un pôle public d’offre de services et de capitaux aux entreprises attirées par le projet et aux entrepreneurs du domaine et des activités connexes (ingénierie de l’information, d’aménagement et d’études socio-économiques). Par exemple, la mise en place d’un observatoire de l’économie locale avec un réel pouvoir consultatif et organisationnel.

Dans le cas, p. ex., des entreprises mondiales, la gestion de la R&D et de la production vise à articuler l’orientation stratégique globale de la R&D décentralisée – recherche d’un environnement scientifique ou volonté de « coller » aux marchés les plus dynamiques – avec la multiplication et le resserrement de liens locaux avec différents partenaires. Ainsi, non seulement la « mondialisation » ne s’oppose-t-elle pas au renforcement des interactions locales mais elle implique, bien au contraire, la recherche et la mobilisation de telles interactions (d’où l’importance de la recherche en économie de la proximité et de l’innovation spatialisée).

### 2.2 Milieux innovateurs et entrepreneuriat innovant

Au centre d’un système territorial d’innovation nous retrouvons une attention particulière pour la création de petites entreprises innovantes. Dans l’incertitude économique actuelle et suivant les tendances à la décentralisation, la création d’entreprise est, en effet, supposée résoudre bien de problèmes liés aux rigidités créées par l’interventionnisme institutionnel. Ses structures souples lui permettent de répondre plus aisément aux attentes des consommateurs, et sa faillite ne menace pas l’édifice financier et industriel d’un pays, d’une région ou d’une localité. La création de petites entreprises en grand nombre est perçue comme un moyen privilégié de politique industrielle et de l’aménagement du territoire. Les qualités personnelles et la personnalité de l’entrepreneur jouent certainement un rôle

important dans la décision de créer ou de reprendre une petite entreprise. Mais la fonction et l'action d'entreprendre sont définies par la dynamique systémique du milieu. Pour des raisons spatio-temporelles (distance et vitesse des flux des facteurs de production), organisationnelles (coordination) et cognitives (communication), la dynamique territoriale est créatrice de barrières et d'opportunités d'investissement et d'engagement personnel qui font qu'un individu devient entrepreneur, pour, par la suite, réussir ou faillir. Le fait est que « on ne naît pas entrepreneur, on le devient » : on le devient par la mobilisation de son potentiel de ressources composé de capitaux, de connaissances et de relations<sup>6</sup>. Le capital pour l'investissement et le fonctionnement ; les connaissances pour le choix et la décision ; les relations pour le financement, l'association et l'écoulement de la production.

Depuis deux décennies les pouvoirs publics et les grandes entreprises ont mis en œuvre un important dispositif d'administration de la création d'entreprise (visant à augmenter le « potentiel de ressources » de l'entrepreneur et à « stimuler l'esprit d'entreprise »), afin de combler les vides provoqués par l'activité économique et pour se doter de moyens de commercialisation de nouvelles marchandises et d'expérimentation des nouvelles pratiques sociales. Les aides financières, logistiques et juridiques sont nombreuses. Depuis les années 1980 et encore plus depuis dix ans, les politiques publiques privilégient les entreprises innovantes, issues de la recherche universitaire (informatique, microélectronique, nouveaux matériaux, biotechnologies, pharmacie, notamment). Les parcs scientifiques, les pépinières et autres zones d'entreprises ont émergé autour des grandes villes universitaires. L'objectif est celui de la valorisation (commercialisation) de la recherche en introduisant l'entrepreneuriat dans le travail du scientifique/universitaire ou de l'ingénieur. Cette politique a été aussi considérée comme une politique de développement et d'aménagement des territoires faisant apparaître des pôles régionaux d'innovation et d'excellence par une création massive d'entreprises technologiques.

Exemple 1 : La loi française sur l'innovation et la recherche en 1999 a donné aux universités une nouvelle mission s'ajoutant à celle de la formation et de la production de connaissances : il s'agit de la valorisation de la recherche. L'objet est de créer des passerelles entre les mondes clos de la recherche et des entreprises. Pourtant, pour que ces liens se traduisent positivement à la fois pour l'université (nouveaux programmes de recherche porteurs pour les laboratoires de l'université) et pour le territoire régional (transferts de technologie, création d'emplois), il est certes nécessaire que la législation permette de tels liens mais aussi que la stratégie de l'université soit en phase avec ce projet (intérêt des chercheurs à la question de la valorisation), que le niveau scientifique et technique soit suffisant et adapté à l'objectif de valorisation (soit de la recherche appliquée) et que l'environnement économique et social soit compatible avec la question de la valorisation de la recherche. Il faut en d'autres termes qu'il existe des incitations à la création d'entreprises innovantes et une demande de la part du tissu d'entreprise existant pour l'absorption et la diffusion des résultats de la science et de la technologie, comme nous l'avons aussi dit plus haut en présentant les différentes mesures conjoncturelles et structurelles concernant la promotion des investissements de R&D.

Exemple 2 : l'exemple le plus frappant de la mise en œuvre d'une politique structurelle d'aide à l'entrepreneuriat et d'attractivité économique des milieux est celui de la constitution des pôles de compétitivité un peu partout dans le monde industriel, mais aussi dans certains

---

<sup>6</sup> Boutillier, S. et D. Uzunidis (2000). « L'utilité marginale de l'entrepreneur », *Innovations, Cahiers d'Economie de l'Innovation*, n°13, p. 17-42 ; Boutillier, S. et D. Uzunidis (2006), *L'aventure des entrepreneurs*, Studyrama, Paris

grands pays en développement (l'Inde, la Chine, etc.). La Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale en France a entrepris depuis 1998 des actions de recensement et de promotion des systèmes productifs locaux et des districts industriels pour les transformer, plus récemment, en pôles de compétitivité. Selon la définition officielle<sup>7</sup>, un pôle de compétitivité est « la combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale ».

Les pôles de compétitivité combinent l'attractivité (effets d'agglomération) et la diffusion (effets de dispersion) ; deux facteurs essentiels pour la naissance et la propagation de l'innovation. Ainsi, un territoire construit économiquement par un potentiel d'innovation important, par un système financier diversifié et riche, par un large éventail de services à l'industrie, par un système de protection de la propriété industrielle et de secret, par un tissu dense de PME, par l'accès à un grand marché régional/national, par des politiques incitatives en recherche et en innovation est propice à l'entrepreneuriat innovateur alimentant ainsi l'« économie de réseaux ». Durant la première année de fonctionnement de ces pôles, 540 millions d'euros de financements ont déjà été engagés, dont 230 millions pour les aides à la recherche et au développement. Parmi les entreprises bénéficiaires, 40 % sont des petites et moyennes entreprises.

### Enseignements

Aussi bien les aspects locaux qu'entrepreneux de l'innovation révèlent de la mécanique de formation et d'appropriation de tous les ingrédients (capital) de l'activité productive. La question de l'appropriabilité est devenue cruciale pour le fonctionnement (la localisation ou la création) d'une entreprise. L'entreprise a tendance à se servir davantage de son environnement qu'à investir, par exemple, dans toutes les phases de création technologique ; ce qui peut être expliqué par le fait que les investissements dans l'acquisition (appropriation) des ressources de production sont moins coûteux que ceux consacrés à la formation de ces ressources ; ce qui explique aussi l'attractivité (en économie ouverte) d'une région disposant des ressources scientifiques et techniques abondantes. La création d'entreprises innovantes ou plus traditionnelles est conditionnée par la richesse du milieu. Si les facteurs liés à l'éducation, à l'environnement, aux soins médicaux, à la finance, aux infrastructures, aux logements, etc. agissent sur la trajectoire du coût marginal d'une entreprise ou d'une activité, ils influent aussi sur le rendement des capitaux investis. L'idée alors du « réseau » et du « milieu innovateur » est apparue pour s'imposer dans l'observation et l'analyse économique.

La réalisation des réseaux d'innovation qui est obtenue par la reconsidération des relations synergiques à l'intérieur du système scientifique et technologique d'un pays ou d'une région suit quatre voies : la multiplication des échanges entre la recherche publique et les entreprises ; la création d'institutions de valorisation de la recherche ; l'aide à la création d'entreprises technologiques ; l'aménagement du territoire à partir des « pôles d'excellence » scientifiques et technologiques ou des pôles de compétitivité. C'est l'environnement, le

---

<sup>7</sup> Site web du gouvernement, <http://www.competitivite.gouv.fr>. A l'heure actuelle, la France compte 66 pôles de compétitivité ; les plus importants sont dans les secteurs de l'aéronautique, de la médecine, des biotechnologies et des technologies de l'information.



milieu, qui met en valeur une recherche, qui réalise des innovations, qui crée des entreprises, qui est susceptible de rassurer le manager et l'entrepreneur. L'entrepreneur, ou encore l'entreprise, qui s'approprie (et met en valeur) toutes sortes de connaissances scientifiques et techniques fait office alors de fonction nodale, au milieu d'un ensemble d'interrelations et d'opportunités d'innovation et de profit.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABDELMALKI, J. PERRAT (dir.), *Les nouvelles logiques du développement - globalisation versus localisation*, L'Harmattan, Paris, 173-187.
- ACS Z.J., AUDRETSCH D.B., 1990, *Innovation and small firms*, The MIT Press, Cambridge Mass.
- AGENCE FRANÇAISE POUR LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX (AFII) (2005), *Le Tableau de bord de l'attractivité de la France*
- AGHION P., HOWITT P. (1998), *Endogenous Growth Theory*, MIT Press, Cambridge.
- ALBERTINI S. (1997), Industrial district towards networks in the North-East of Italy: the new division of labour in the learning process. In C. Palloix et Y. Rizopoulos, *Firmes et économie industrielle*, Économie et Innovation, L'Harmattan, Paris, 239-254.
- AMABLE B., BARRÉ R., BOYER R. (1997), *Les systèmes nationaux d'innovation à l'ère de la globalisation*, Economica, Paris.
- AYDALOT P. (1986), *Les milieux innovateurs en Europe*, Economica / GREMI, Paris.
- BECATTINI G. (1990), The marshallian industrial district as a socio-economic notion. In F. Pyke, G. Becattini et W. Sengenberger (eds.), *Industrial district and inter-firms cooperation in Italy*, BIT, Genève.
- BEFFA J.L. (2005), *Pour une nouvelle politique industrielle*, Rapport au Président de la République.
- BENKO G., DUNFORD M., LIPIETZ A. (1996), Les districts industriels revisités. In B. Pecqueur (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, 119-134.
- BETBÈZE J.-P. (2005), *Financer la R&D*, Conseil d'analyse économique, La documentation française, Paris.
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D. (2000-1), L'utilité marginale de l'entrepreneur, *Innovations, Cahiers d'Économie de l'Innovation*, n°13, Paris.
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D. (2006), *L'aventure des entrepreneurs*, Studyrama, Paris.
- BRANSCOMB L., KELLER J., (1998), *Investing in Innovation*, MIT Press, Cambridge.
- COASE R. (1937), The Nature of the Firm, *Economica*, vol.4.
- COURLET C. (1999), Territoire et développement, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, 533-546.
- COURLET C., PECQUEUR B. (1992), Les systèmes industriels localisés en France: un nouveau modèle de développement. In G. Benko et A. Lipietz, *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris, 81-102.
- CREVOISIER O. (2000), L'approche par les milieux innovateurs: état des lieux et perspectives, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°1, 153-166.
- DE BERNADY M. (2000), Système local d'innovation : facteurs de cohésion et de pérennité, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°2, 265-280.
- DOSI, FREEMAN, NELSON, SILVERBERG, SOETE (eds.) (1988), *Technical Change and Economic Theory*, Pinter, London.

## Colloque ASRDLF 2008, Rimouski

- DUPUY C., GILLY J.P. (1996), Apprentissage organisationnel et dynamiques territoriales: une nouvelle approche des rapports entre groupes industriels et systèmes locaux d'innovation. In B. Pecqueur (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, 157-175.
- FONTAGNÉ L., LORENZI J.-H. (2005), *Désindustrialisation, délocalisations*, Conseil d'analyse économique, La documentation française, Paris.
- GAFFARD J. L. (2005), Vers une nouvelle politique industrielle, *Lettre de l'OFCE*, n°269, 13 décembre.
- GAROFOLI G. (1993), Economic development, organization of production and territory, *Revue d'Économie Industrielle*, n°64, 22-37.
- GILLY J.P., GROSSETTI M. (1993), Organisation, individus et territoires. Le cas des systèmes locaux d'innovation, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, 449-468.
- GILLY J.P., TORRE A. (2000), *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris.
- GUELLEC D., RALLE P. (1995), *Les nouvelles théories de la croissance*, Repères, La découverte, Paris.
- HÉRAUD J.-A. (2003), Régions et innovation, Dans Mustar P. et Penan H. (dir), *Encyclopédie de l'innovation*, Economica, Paris.
- Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, « Géo-économie de l'innovation », n°16, 2002-2, Paris.
- KONSTADAKOPOULOS D. (2000), Milieux innovateurs et apprentissage dans le Sud-Ouest de l'Angleterre, *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, n°11, 139-154.
- KRUGMAN P. (1993), First nature, second nature and metropolitan location, *Journal of Regional Science*, n°33, 129-144.
- LAPERCHE B. (dir.) (2003), *L'innovation orchestrée. Risque et Organisation*, L'Harmattan, Paris.
- LAPERCHE B. (1998), *La Firme et l'Information*, coll. Economie et Innovation, L'Harmattan, Paris.
- LAPERCHE B. (2002), The four Key factors for commercialising Research. The case of a young university in a Region in Crisis, *Higher Education Management and Policy*, Vol. 14, n°3, pp. 149-171.
- LAPERCHE B., UZUNIDIS D. (éd.) (2005), *John Kenneth Galbraith and the Future of Economics*, Palgrave MacMillan, Londres.
- LAPERCHE B., GALBRAITH J.K., UZUNIDIS D. (éd.) (2006), *Innovation, Evolution And Economic Change. New Ideas in the Tradition of Galbraith* (éd. avec, ed.), E. Elgar, Cheltenham.
- LECOQ B. (1995), La relation technologie-territoire et les milieux innovateurs, *Revue Internationale PME*, vol. 8, n°1, 81-106.
- MADEUF B., CARRÉ G., LEFEBVRE G., MILELLI C. (2005), TIC et économie de la proximité : organisation et localisation de la R&D au sein des entreprises globales, *Innovations. Cahiers d'économie de l'innovation*, n°21, Paris.
- MAILLAT D., PERRIN J.C. (eds.) (1992), *Entreprises innovatrices et développement territorial, Enquête GREMI II*, EDES, Neuchâtel.
- MARSHALL A. (1919), *Industry and Trade*, MacMillan, Londres.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (2005), Fiches régionales : les principaux indicateurs de R&D.  
<http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/nouveau/default.htm>
- MUSTAR P., PENAN H. (2003), *Encyclopédie de l'innovation*, Economica, Paris.
- NOOTEBOOM B. (2002), A cognitive theory of the firm, *Paper for ESNIE workshop Alternative Theories of the Firm*, Paris, November.

- OCDE (Organisation de la coopération et du développement économiques) (1999), *Stimuler l'esprit d'entreprise*, OCDE, Paris.
- OST (2004), *Indicateurs de Sciences et de Technologies*, Economica, Paris.
- PERRIN J.C. (1991), Réseaux d'innovation, milieux innovateurs et développement territorial, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3/4, 343-374.
- PEYRONI J. (2002), *Le Schéma de développement de l'espace communautaire*, La documentation française, Paris.
- PITELIS C., SUGDEN R., WILSON J.R. (2005), *Clusters and Globalisation*, E. Elgar, Cheltenham.
- PROULX M.-U. (1994), Milieux innovateurs : concept et application, *Revue Internationale PME*, vol. 7, n°1, 63-84.
- RALLET A. (1993), Choix de proximité et processus d'innovation technologique, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, 365-386.
- RALLET, A., TORRE, A. (2002), Proximité Géographique ou Proximité Organisationnelle ? Une analyse spatiale des coopérations technologiques dans les réseaux localisés d'innovation, *Economie Appliquée*.
- ROBINSON J. (1971), *Hérésies économiques*, Calmann-Lévy, Paris, 1972.
- SIERRA C. (1997), Proximité(s), interactions technologiques et territoriales, *Revue d'économie industrielle*, n°82.
- SMALL BUSINESS ADMINISTRATION U.S. (2000), *The Third Millennium: Small Business and Entrepreneurship in the 21<sup>st</sup> Century*, SBA, Washington.
- TIDD J., BESSANT J., PAVITT K. (2005), *Managing innovation*, J. Wiley and Sons, Chichester.
- UZUNIDIS D. (dir.) (2004), *L'innovation et l'économie contemporaine*, de Boeck, Bruxelles.
- UZUNIDIS D. (2003-1), Les facteurs actuels qui font de la science une force productive au service du capital, *Innovations, Cahiers d'Économie de l'Innovation*, n°17, Paris.
- UZUNIDIS D., BOUTILLIER S. (2003), L'Etat, les entrepreneurs et la mondialisation, dans M. Van Cromphaut, *L'Etat à l'ère de la mondialisation*, coll. Économie et Innovation, Innoval-L'Harmattan, Paris.
- UZUNIDIS D. (2006), *Pépinière d'entrepreneurs. Le capitalisme*, série Économie et Innovation, coll. L'esprit économique, L'Harmattan.
- VELTZ P. (1992), Territoires innovateurs : de quelle innovation parle-t-on ? *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, 1999, 607-616.
- WILLIAMSON A.O. (1986), *Economic Organisation: Firms, Markets and Policy Control*, Wheatsheaf Books, Brighton.